

Synthèse de la participation du public sur le projet d'arrêté cadre départemental portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Girou

Modalités de participation

Conformément à l'article L. 123-19-1 du Code de l'Environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le projet d'arrêté cadre départemental a été soumis à la participation du public.

Cette phase de consultation a consisté en une mise à disposition du public par voie électronique, selon des modalités permettant au public de formuler des observations.

Ainsi, le projet d'arrêté accompagné de sa note de présentation a été mis en ligne dans la rubrique dédiée aux consultations publiques sur le site internet des services de l'État du Tarn du lundi 24 juillet 2023 à 14h00 au vendredi 01 septembre 2023 à 14h00.

Le 11 août, la DDT a transmis aux maires du sous-bassin du Girou un avis d'information relatif à cette consultation du public à fin d'affichage en mairie.

Les observations du public pouvaient être transmises par messagerie électronique (ddt-participationpublic@tarn.gouv.fr) et par voie postale jusqu'au 01 septembre 2023 à 14h00 .

Les participations:

Cette consultation n'a donné lieu à aucune contribution.

A Albi le 19 septembre 2023